

Chiffres clés 2021

Prises en charge total
(hors GPEC)
240 515 stagiaires
687 265 819 €

Contrat d'apprentissage
36 135 stagiaires
549 818 583 €

Contrat de professionnalisation
2 744 stagiaires
23 086 544 €

Plan de développement des compétences

FNE
12 147 stagiaires
13 717 198 €

Actions de formation
52 364 stagiaires
22 874 959 €

Versements volontaires
Actions de formation
109 054 stagiaires
41 845 896 €

Contribution conventionnelle
71 417 stagiaires
33 575 813 €

**Services de
l'automobile**
Compétences
et Alternance

RAPPORT D'ACTIVITÉS FORMATION
2021

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, l'année 2021 devait être celle du rebond et du redémarrage des activités. Cette ambition a pourtant été largement contrariée par des conditions sanitaires toujours contraignantes et par la pénurie mondiale de semi-conducteurs limitant les ventes de véhicules.

Dans ce contexte, face notamment aux enjeux de l'électrification du parc automobile, de la digitalisation des activités de vente ou du déploiement de la filière cycle, les membres du Conseil des métiers (CDM), sous l'impulsion de la Commission Paritaire Nationale de la Branche (CPN), ont poursuivi leurs actions afin de promouvoir une politique de formation dynamique, favorisant le développement des compétences et l'adaptation des connaissances aux nouvelles exigences techniques.

A ce titre, au regard des besoins des entreprises et des salariés de la Branche, en 2021, les partenaires sociaux ont proposé et soutenu des orientations majeures entérinées par la CPN et ont fixé comme priorités :

- De renforcer les conditions de financement de la Pro-A qui offre aux actifs une opportunité de sécuriser leurs parcours et d'améliorer leur employabilité,
- D'accompagner les entreprises d'au moins 50 salariés par la voie d'un dispositif « compétences emplois » plus particulièrement adapté à la situation des PME,
- D'encourager les entreprises à recourir à des « parcours » offrant des montées en compétences et le cas échéant une qualification de leurs équipes,
- D'apporter un soutien financier aux organismes de formation continue dans leurs projets liés aux investissements pédagogiques dans le champ des métiers des services de l'automobile.

Ces différentes actions ont été prises en charge par la contribution conventionnelle de branche. Par ailleurs, dans l'objectif de faire émerger un modèle de formation plus attractif, intégrant davantage les apports des technologies digitales et immersives, et en application d'une décision de la CPN, le CDM a sollicité l'appui financier d'OPCO Mobilités au projet DEFFINUM visant la création de parcours numériques en particulier pour les formations liées aux véhicules à batterie.

Dans le domaine de l'alternance, domaine phare promu par la CPN, et pour accompagner le maintien des effectifs d'alternants, les membres du CDM ont émis des positions sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage dans le cadre d'un exercice complémentaire à celui réalisé en 2020.

Enfin, conscients que la formation et la gestion prévisionnelle des compétences sont des leviers majeurs pour atteindre les objectifs associés à la transition énergétique, les membres du Conseil des métiers ont, en appui de la Branche et de sa politique, suivi avec intérêt et souligné l'importance de l'accompagnement apporté par l'Etat dans le cadre du FNE formation.

Christian Padey et Bernard Bourrier
Président et Vice-Président du Conseil des Métiers

Focus sur la vie paritaire



Au cours de l'année 2021, le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile s'est réuni à 6 reprises.

Les Conseils des métiers en 2021

16 mars

1^{er} avril

3 juin

8 septembre

27 octobre

30 novembre

En prenant appui sur les orientations décidées par la Commission Paritaire Nationale de la branche des Services de l'Automobile, le CDM a défini, planifié et proposé les actions à conduire et les financements mobilisés au titre de la contribution conventionnelle. L'ensemble des propositions formulées ont été soumises et validées par le Conseil d'Administration d'OPCO Mobilités.

Mise en valeur d'initiatives de branches



Compétences Emplois 50 salariés et plus

Dans le prolongement du dispositif Compétences Emplois ouvert aux entreprises de moins de 50 salariés et en application des décisions de la CPN, le CDM a validé un nouveau dispositif de formation pour les entreprises de 50 salariés et plus à hauteur de 8,5 millions d'euros par an.

3 domaines de formation ont été identifiés :

- Formations métiers relevant du commerce et de la réparation automobile : secteur véhicule léger, axées sur l'accompagnement à la transition énergétique : actions prioritaires sur le VE/VH, évolutions technologiques liées à leur mise sur le marché
- Formations middle management
- Formations carrosserie peinture



Accompagnement des entreprises FNE

Face à la diminution du taux de prise en charge défini par l'Etat dans le cadre du FNE Formation, le CDM et la CPN ont voté une enveloppe conventionnelle de 3 millions d'euros permettant la couverture du reste à charge pour les entreprises de plus de 300 salariés.



Plan auto école

Face aux enjeux et aux besoins des entreprises en matière d'enseignement à la conduite et dans un contexte de digitalisation de la formation, le CDM, après accord de la CPN, a mis en place un dispositif de financement à hauteur de 200 000 euros pour les actions de formation s'inscrivant dans cette logique (exemple : digitalisation des cours en école de conduite, accompagnement pratique des enseignants concernant l'utilisation des outils de formation à distance).

Nombre de stagiaires formés via le FNE Plan de Développement des Compétences

12 147



Les grandes tendances 2021

Contrat d'apprentissage :

- Entre 2020 et 2021, **le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 44%**
- **68% des formations** préparées sont des formations de branche
- **79% des bénéficiaires** ont été embauchés dans des entreprises de moins de 50 salariés

Contrat de professionnalisation :

- Entre 2020 et 2021, **le nombre de contrat de professionnalisation a augmenté de 21%**
- **59% des formations préparées** sont des CQP de branche

Plan de développement des compétences :

- Entre 2020 et 2021, **le nombre de stagiaires formés** via le plan de développement des compétences **a augmenté de 47%** (52 364 stagiaires formés en 2021)
- **Le nombre d'entreprises** ayant mobilisé le PDC entre 2020 et 2021 **a augmenté de 10%**

Contribution conventionnelle :

- **71 417 stagiaires formés** sur les fonds de la contribution conventionnelle (111% de plus qu'en 2020)
- **Le nombre d'entreprises** ayant mobilisé la contribution conventionnelle entre 2020 et 2021 **a augmenté de 35%**